REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-3004

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Esplanade Tase - Travaux allée du Textile et curage des sheds - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-3004

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Esplanade Tase - Travaux allée du Textile et curage des sheds - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

L'opération Vaulx-en-Velin Carré de Soie Esplanade Tase fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'esplanade Tase constitue un espace public majeur du Carré de Soie. Séquence clé de la promenade jardinée du Carré de Soie, son aménagement sur une emprise d'environ 2,6 ha au sein du programme d'aménagement d'ensemble Tase a créé un espace public, support d'usages multiples au cœur d'un quartier en devenir : promenades, détente, jeux et loisirs de plein air dans un espace au caractère végétal affirmé, situé au cœur du quartier Tase et au pied du futur groupe scolaire.

Son rôle de mise en relation entre les quartiers environnants et le pôle d'échange multimodal a eu pour effet de faciliter les cheminements piétons et modes doux et de faciliter la vie au quotidien des riverains. L'aménagement de cette esplanade au pied des bâtiments de l'ancienne usine Tase contribuera donc à la mise en valeur de ce patrimoine industriel majeur. Enfin, cet aménagement, conçu et réalisé en cohérence avec le groupe scolaire Odette Cartailhac intègrera les éléments fonctionnels nécessaires à la desserte de l'équipement public que réalisera, en parallèle, la Commune de Vaulx-en-Velin.

Dans ce contexte, le réaménagement de l'allée du Textile constitue le dernier élément structurant du quartier en lien avec l'ouverture du groupe scolaire Odette Cartailhac.

Le projet d'aménagement de l'esplanade Tase relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon au titre de l'aménagement du domaine de voirie et des espaces publics,
- la Commune de Vaulx-en-Velin au titre de la création des espaces verts, de l'éclairage public, des jeux pour enfants, des équipements pour les marchés forains et des équipements pour le dispositif de vidéosurveillance.

Par délibération du Conseil n° 2016-1135 du 21 mars 2016, une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été mise en place afin d'assurer une conception et une mise en œuvre cohérente de l'opération. La Métropole agit par conséquent en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Par délibération du Conseil n° 2018-3020 du 17 septembre 2018, le lancement des travaux a été approuvé et une autorisation de programme a été individualisée pour 6 963 000 € TTC en dépenses et 1 138 653 € TTC en recettes.

II - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Au fil des évolutions du projet et des années, le coût estimé initialement a été dépassé.

Les travaux d'aménagement de l'allée du Textile nécessitent l'individualisation de 100 000 € TTC supplémentaires.

En parallèle, afin d'accompagner le projet porté sur l'aile est et d'anticiper la création d'une future traversée entre l'allée du Textile et l'esplanade Tase, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de curage sur les bâtiments des sheds, propriétés de la Métropole. Ces travaux sont estimés à 250 000 € TTC.

Il est demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux à hauteur de 350 000 € TTC sur le budget principal.

Cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme permettra d'engager :

- les travaux de l'allée du Textile pour un montant de 100 000 € TTC,
- les travaux de curage, création d'ouverture et désamiantage d'une partie des sheds pour un montant de 250 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux dans le cadre de l'opération Aménagement esplanade Tase à Vaulx-en-Velin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagements et entretien de voirie pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € TTC en dépenses en 2025,
- 300 000 € TTC en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P09O7131.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 313 000 € TTC en dépenses.

3° - La somme à payer en investissement, soit 350 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitre 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338107-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025